



Communiqué de presse du vendredi 13 août 2021 des commerçants et artisans prévôtois

L'action 50'000 francs de bons prévôtois à 10 % continue grâce à la municipalité de Moutier.

Le comité du CAP (Commerçants et Artisans Prévôtois) a lancé fin avril dernier une action sur ses bons prévôtois. Il proposait à la population d'acheter des bons avec un rabais de 10 %.

Fort est de constater que l'action a été un succès car dès la mi-juillet la totalité des 50'000 francs ont trouvé preneurs.

Pour des raisons financières, le CAP ne pouvait pas poursuivre son action au-delà de cette somme, c'est pourquoi il s'est approché de la Municipalité de Moutier afin de leur demander si elle serait encline à poursuivre cette action.

C'est donc avec plaisir que nous pouvons confirmer que l'action 10 % sur les bons prévôtois continuera jusqu'à fin novembre ou épuisement de ceux-ci, soit CHF 50'000.00. C'est une belle preuve de soutien à son commerce de la part de la Municipalité et elle tient par ce geste à encourager sa population à consommer aussi local que possible.

Toutefois, les règles restent inchangées. Pour rappel : afin de laisser une chance à un maximum de personnes de bénéficier de cette action, une limite d'achat est fixée à CHF 300.00 par jour et par personne. Dès que le montant des ventes aura atteint CHF 50'000.00, l'action se terminera mais au plus tard le 30 novembre 2021.

Nous espérons par ce biais promouvoir l'achat local et encourager les prévôtois (et autres) à soutenir notre commerce local.

Pour rappel les bons de CHF 10.00 / CHF 20.00 / CHF 50.00 sont en vente à la caisse municipale de la ville de Moutier, rue de l'Hôtel-de-Ville 1 à Moutier et les horaires sont tous les matins sauf le mercredi de 8 h à 11 h et lundi au mercredi après-midi de 14 à 17 h, jeudi de 14 à 18 h et vendredi de 14 à 16 h.

Le comité du CAP